

Hôtel de Région, le vendredi 30 mars 2007

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AGENDA 21 REGIONAL MIDI-PYRENEES

- **Midi-Pyrénées, première Région à adopter un Agenda 21 régional homologué.**
- **Martin MALVY invite Nicolas Hulot à la rentrée**

Midi-Pyrénées est la première Région de France à avoir adopté, aujourd'hui à l'unanimité des groupes politiques, un Agenda 21 régional homologué par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable et décliné en un programme de 54 actions concrètes.

« C'est un travail approfondi, **un travail systématique impliquant toutes nos politiques** et qui a été accompli sur **trois ans** », a précisé le président de la Région Martin MALVY, en rappelant que son élaboration est « le fruit d'une **concertation avec les citoyens**, les acteurs et les élus conduite depuis 2004 par Frédérique MASSAT, la vice-présidente en charge du développement durable. »

L'agenda 21 régional de Midi-Pyrénées encouragera notamment le développement des énergies renouvelables avec un appel à projets pour le développement du **photovoltaïque**. Une centrale de 300 m<sup>2</sup> sera dans quelques mois installée sur le toit de l'Hôtel de Région. Le programme d'action prévoit par ailleurs l'**expérimentation du diester** pour les TER, l'utilisation des **huiles végétales pures** par les collectivités de Midi-Pyrénées pour leurs flottes et le soutien à l'**habitat économe** avec une subvention de 250 euros au m<sup>2</sup> (plafonnée) pour des projets dans le domaine du logement social. L'appel à projets régional devra dans une première étape permettre la réalisation d'environ 10 000 m<sup>2</sup> de logements à très haute performance énergétique et environnementale. Un **Plan climat régional** pour lequel la Région apportera 22 millions d'euros va être mis en place pour la période 2007-2013 avec pour objectif la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

« L'adoption de cet Agenda 21 va également mettre en œuvre les préconisations de la **mission eau** que nous avons lancé en 2003 » a rappelé Martin MALVY. « Nous agirons dans trois domaines que sont les études/diagnostics préalables afin d'inciter les collectivités et bailleurs sociaux à maîtriser leur demande en eau, les investissements afin de favoriser l'exemplarité, l'innovation, le recours à des pratiques et techniques économes en eau et nous mènerons une campagne régionale d'information et de sensibilisation du grand public, des professionnels et des collectivités, sur les économies d'eau. » A titre d'exemple, la Région subventionnera les récupérateurs d'eau dans les collectivités et fera effectuer des recherches sur les eaux souterraines.

**La Région agit depuis plusieurs années** en faveur du développement durable. C'est le cas des actions inscrites dans PRELUDE 1 adopté en 2000. Avec ce programme Midi-Pyrénées a soutenu l'installation de 7850 **chauffe-eau solaires** individuels, 500 systèmes solaires combinés chez les particuliers et 155 installations dans les entreprises et l'habitat collectif, soit 53 000 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques permettant d'éviter l'émission de plus de 14 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Elle a permis de conduire **630 actions de diagnostics** et d'investissement dans des collectivités ou des entreprises. Plus de 30 collectivités ont été accompagnées dans des actions d'économie sur l'éclairage public. 341 entreprises de secteurs très variés (PME/PMI) sont entrées dans des démarches de management environnemental. Plus de 50 bâtiments, dont 7 lycées, ont été accompagnés dans des démarches de construction Haute Qualité Environnementale.

En conclusion des débats, **Martin MALVY a invité Nicolas HULOT à venir débattre avec les élus régionaux de ce premier Agenda 21 régional.** « Nous l'invitons pour la rentrée de septembre », a indiqué le président de la Région Midi-Pyrénées. « Mais j'espère que l'invitation de la première Région à décliner le concept d'Agenda 21 à l'échelle locale, qui est aussi la Région initiatrice des Assises nationales du Développement durable dès 2002, retiendra son attention. Nous sommes preneurs de ses observations, comme de celles de tous ceux qui pourront nous aider à mettre cette exigence au premier rang des critères d'action des collectivités locales », a conclu Martin MALVY.

*Ci-joint les axes de l'Agenda 21 régional et la liste des 54 mesures qui ont été approuvées aujourd'hui.*

## **Présentation du premier programme d'actions de l'Agenda 21 Régional Midi-Pyrénées**

### **AXE 1. L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins**

<b>objectifs</b>	<b>actions</b>
1.1. Pérenniser une économie ancrée sur son territoire	
1.2. Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales	<b>1</b> Contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable
	<b>2</b> Equipements touristiques pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux
1.3. Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques environnementales	<b>3</b> Sensibilisation au développement durable dans le cadre de la formation professionnelle continue
	<b>4</b> Appel à projet « logements sociaux économes et emblématiques du développement durable »
1.4. Accompagner les démarches d'innovation sociale dans les petites entreprises	<b>5</b> Aide à la professionnalisation des structures de services à la personne

### **AXE 2. La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire**

<b>objectifs</b>	<b>Actions</b>
2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable	<b>6</b> Démarches de développement durable pour des Grands Projets de Pays volontaires
	<b>7</b> Soutien à la réalisation des zones d'activités de qualité architecturale et environnementale
2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable	<b>8</b> Renforcement de la qualité environnementale et sociale des équipements de services
	<b>9</b> Politique de la ville : intégration de critères développement durable pour l'intervention de la Région
2.3. Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche développement durable	<b>10</b> Egalité Homme-Femme : déclinaison des bonnes pratiques d'une opération pilote
2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable	<b>11</b> Accueil hors saison d'artistes dans des gîtes ruraux
2.5. Participer à la maîtrise de l'urbanisme	<b>12</b> Création d'un établissement public foncier d'Etat en région Midi-Pyrénées

### AXE 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté

objectifs	actions
3.1 Favoriser l'intégration/l'insertion par l'activité économique	13 Appel à projets Economie Solidaire vers les Pays et les Parcs Naturels Régionaux
3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture	14 Soutien au développement des jardins partagés
	15 Des festivals culturels écologiquement et socialement remarquables
	16 Accès à la culture des publics fragilisés
3.3. Développer des projets durables de solidarité internationale	17 Développement de la mobilité internationale des jeunes de la région
	18 Appel à projet en faveur de la solidarité internationale
3.4. Soutenir les actions des associations	19 Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative
	20 Accompagnement des associations bénéficiant d'« Emplois Associatifs Midi-Pyrénées »
3.5 Lutter contre les discriminations	21 Schéma directeur d'accessibilité aux transports collectifs régionaux
	22 Actions dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
3.6 Favoriser l'accès au logement	23 Diagnostic de l'offre d'habitat pour les apprentis et les travailleurs saisonniers

### AXE 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

objectifs	Actions
4.1. Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission des Gaz à Effet de Serre	24 Appel à projets « centrales solaires photovoltaïques »
	25 Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées
	26 Contribution à l'utilisation de biocarburants dans les parcs de véhicules des collectivités territoriales
	27 Le programme régional de soutien au bois-énergie
	28 Un Plan Climat Régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre
4.2. Gérer durablement la ressource en eau	29 Dispositif d'aide à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau
	30 Mesures en faveur des économies d'eau et de la récupération des eaux pluviales
	31 Programme d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau souterraine
	32 Mise en place d'une mission d'observation sur l'eau
4.3. Gérer durablement les sols	33 Pour une gestion économe des sols
4.4. Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages	34 Préservation et reconstitution des corridors biologiques de Midi-Pyrénées
	35 Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité ordinaire
	36 Plan régional des espaces naturels remarquables et de la biodiversité

4.5. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins	<b>37</b>	Schéma directeur vélo-train
	<b>38</b>	Trains Régionaux : utilisation d'énergies « propres »
	<b>39</b>	Trains Régionaux : amélioration des systèmes d'information à destination des voyageurs
	<b>40</b>	Titre unique de transport
4.6. Favoriser l'appropriation et la mise en oeuvre des pratiques et concepts de développement durable	<b>41</b>	Appel à projets « Agendas 21 lycées »
	<b>42</b>	Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 locaux
	<b>43</b>	Ingénierie « Développement durable » en faveur des Pays et des Agglomérations

### **AXE 5. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale**

<b>objectifs</b>	<b>actions</b>
5.1. Être exemplaire en matière de politiques/ actions/ pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement	<b>44</b> Exigences environnementales pour la construction et la rénovation de bâtiments
	<b>45</b> Programme de performance énergétique et environnementale dans les lycées
	<b>46</b> Partenariat avec l'école de la 2 <sup>ème</sup> chance pour l'accueil d'élèves stagiaires
	<b>47</b> Hôtel de Région: poursuite et amélioration du programme de management environnemental
5.2. Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en oeuvre et animer l'Agenda 21 régional	<b>48</b> Dispositif d'évaluation de l'Agenda 21
	<b>49</b> Sensibilisation et formation des élus et des agents de la Région au développement durable
	<b>50</b> Outils informatiques internes dédiés à l'Agenda 21
5.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques	<b>51</b> Fiche d'instruction « développement durable » des subventions européennes gérées par la Région
	<b>52</b> Indicateurs régionaux de développement durable
5.4. Développer des outils/dispositifs permanents régionaux de concertation	<b>53</b> Animation collective du Plan Bois Régional
	<b>54</b> Suivi participatif de l'Agenda 21